

Siège social : Mairie de Saint-Pathus (77178)

Mail clubamitiestpathus@hotmail.com

Site web: ca3sp77.e-monsite.com

COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Vendredi 7 janvier 2022 (report du CA du 10 décembre 2021)

ORDRE du JOUR :

- Approbation du C.R. du C.A. du 14 septembre 2021.
- Point des diverses activités.
- Rappels des dates accordées au club.
- Préparation de la galette du 9 janvier 2022 (point annulé à la suite de la suppression de la manifestation).
- Préparation assemblée générale du 13 février 2022.
- Questions diverses.

Etaient présents :

Mesdames : Ginette Fournier, Jacqueline CARRETTE, Christiane TESTARD, Evelyne CARRE.

Messieurs : Michel BONNEAU, Christian CARDOT, Michel CARRE,

Absents ou excusés:

Nadine et Daniel DROIT, Cécilie COMAN, Denise LAURENT, Annie BAZIN, Jean Louis et Danielle VAN CAUTEREN et Gabriel ZANOVELLO

N'ayant pas de quorum fixé le C.A. débute à 9 h 31

Approbation du C.R. du 14 septembre 2021.

Le C.R. est approuvé à l'unanimité, il sera mis sur le site du club

Point des diverses activités hebdomadaires:

- **Tricot-Couture** réunit entre 7 et 10 personnes.
- **Jeux de société** ont en moyenne 12 à 14 personnes.
- **La marche** concerne entre 7 et 10 personnes, à signaler qu'une sortie a eu lieu le 18 octobre avec 8 marcheurs pour une découverte de la ville d'Ermenonville, cette sortie a été très appréciée.
- L'activité **informatique-généalogie** compte 3 adhérents réguliers.
- **Danse** : une dizaine de personnes
- Pas de nouvelles de l'**activité pétanque**, plusieurs personnes sont présentes mais il se peut que certains ne soient pas adhérents au club bien que le terrain appartienne à la ville de Oissery. Il faut cependant se renseigner ce que couvre l'assurance du club.

Le nombre d'adhérents pour 2020-2021 était de 130. Actuellement 85 inscrits sont répertoriés pour l'année 2022, un point plus fin sera fait après décompte des adhérents de la danse.

La carte d'accès aux infrastructures délivrée par la mairie explique aussi ce chiffre des adhérents car payante pour ceux qui n'habitent pas Saint-Pathus. Cependant cette carte est obligatoire (habitant ou non de Saint-Pathus) : la mairie définit ensuite les subventions aux associations en fonction du nombre de cartes délivrées.

☒ Rappel des dates accordées au club.

- **La soirée beaujolais** (15 personnes) s'est déroulée le jeudi 18 novembre 2021. Il est peut-être nécessaire de revoir l'organisation (actuellement fait le soir mais pourquoi pas le midi).
- **Le repas du club du 28 novembre 2021** (73 présents). Participation moindre que le dernier en 2019 où nous étions 92, les adhérents ne sont pas tous revenus et les habitants des autres communes sont largement absents vu le coût de la carte d'accès aux infrastructures de 40 € imposée par la mairie. Une remarque a été formulée sur le retrait des tables précocement alors qu'il y avait encore les musiciens et danseurs ! Une réflexion est peut-être à faire sur le doublement des prix des animations pour les non-adhérents, ça n'encourage pas à ces personnes de s'intégrer au club.
- Pour rappel nous avons la salle des associations pour le 1er mai pour une saucissonnade ou autre.
- La salle à côté de celle des associations non équipée est réservée pour le 14 juillet.

☒ Préparation assemblée générale

Cette assemblée aura lieu le dimanche 13 février de 14 à 18 heures, dans la grande salle des Brumiers avec pour ordre du jour habituel :

- Rapport moral du président,
- Rapport financier par la trésorière,
- Renouvellement des membres du C.A. en fonction des démissions et des candidatures par un vote à main levée ou à bulletins secrets suivant les dispositions du statut de l'association.

De nouveaux membres est plus que nécessaire car certains membres actuels aspirent à un renouveau.

La participation à cette assemblée est réservée aux membres à jour de leur cotisation 2022, et éventuellement porteurs de procurations. Une convocation sera envoyée environ 15 jours avant cette assemblée.

Au cours de cette assemblée générale, une pâtisserie individuelle sera offerte accompagnée de cidre, jus de fruit, café ou thé à l'issue de l'A.G.

Le nouveau C.A. se réunira le vendredi 18 février 2022 à 09h30 pour élire son nouveau bureau et prendre les décisions pour la fin de la période.

☒ Questions diverses :

- Une note a été envoyée aux différentes associations dans le cadre des dernières mesures sanitaires. Un résumé de cette note adaptée à notre club est consultable sur le site du club. Un affichage est à demander à la mairie pour la salle des associations.
- Un résumé sur la participation du président à la réunion de concertation des associations au PEDP (projet éducatif territorial) donne un contenu actuellement un peu vague, en attente du compte rendu et des prochaines réunions par le foyer rural qui est mandaté par le conseil municipal pour mener à bien ce projet.
- La trésorière nous signale l'obtention des différentes subventions en 2021 : 1500€ (CCAS) et 962€ (Conseil Général).

Elle précise que l'actif du club est de 12865,13€ au 31 décembre 2021.

- Une communication dans le journal de la ville sera probablement à faire après l'assemblée générale.